



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ARDECHE

DDCSPP
Service santé et protection animales et environnement
7, bd du lycée
07000 PRIVAS

tél : 04.75.66.53.30
fax : 04.75.66.53.54

**Biosécurité en élevage
plein-air de suidés
clôtures**

Références réglementaires :

- Arrêté du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés
- Instruction technique DGAL/SDSPA/2019-389 du 15 mai 2019 relative à la biosécurité en élevage de suidés – clôtures

MAJ: 09/07/2019

Résumé : La mise en place de clôtures répondant à des spécificités techniques précises prenant en compte le mode d'élevage et les installations où sont détenus les suidés, est obligatoire afin d'empêcher l'introduction, la diffusion et la propagation d'agents pathogènes entre les élevages de suidés élevés en plein-air et les suidés sauvages.

Les systèmes de protection précisés ci-dessous devront être **installés au plus tard avant le 1^{er} janvier 2021**

• Objectifs des clôtures

- éviter toute intrusion de suidés sauvages au sein des élevages de suidés, qu'ils soient détenus par des particuliers ou des professionnels et quel que soit le nombre de suidés détenus,
- éviter tout contact direct « groin à groin » entre les suidés sauvages et les suidés détenus.

• Spécifications techniques minimales

Les pourtours des enclos, parcours ou parcs doivent être protégés :

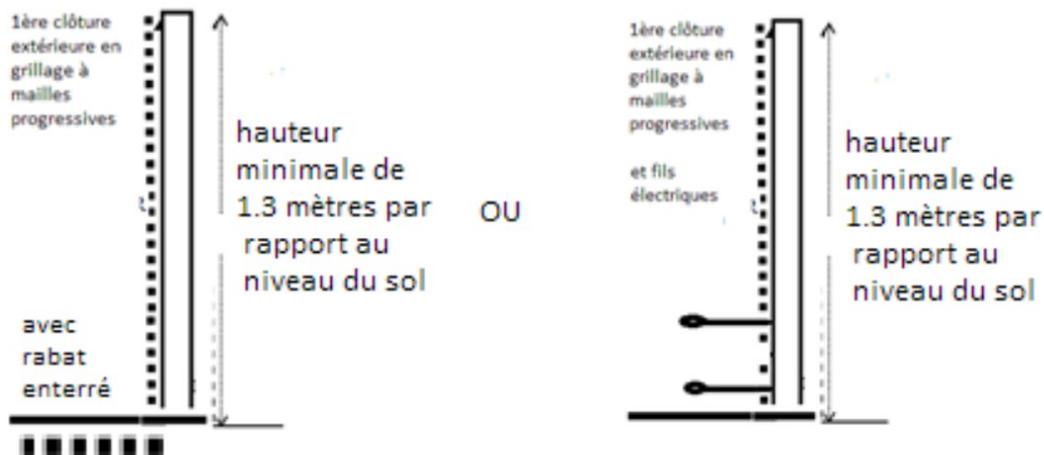
- Soit par un système de protection comportant **deux clôtures** :
 - ➔ une première extérieure pour éviter toute intrusion de sangliers sauvages,
 - ➔ une deuxième intérieure pour éviter tout contact « groin à groin » entre les porcs détenus et les suidés sauvages
- Soit par un système de protection constitué par un **mur plein** d'une hauteur minimale de 1.30 m

Remarques :

- * Elevages de sangliers : hauteur minimale hors sol de la clôture extérieure : **1.60 m et non 1.30 m**,
- * Porcs détenus dans des hangars ou courettes fermées par des barrières ajourées sur l'extérieur : **protection obligatoire de tout contact** avec les sangliers sauvages.

• **Spécifications techniques minimales de la clôture extérieure :**

- tout type d'élevage de porcs plein air :



➔ **Caractéristiques des clôtures :**

- * poteaux fixes,
- * résistance suffisante pour éviter toute rupture,
- * dispositif empêchant le passage d'un suidé sous la clôture : rabat enterré ou 2 fils électriques sur l'extérieur.

- élevage de porcs plein air à l'engraissement destinés à l'abattage, non pubères ou ovariectomisés : **(pas acceptés pour les reproducteurs, futurs reproducteurs ou pubères)**

Les clôtures aux caractéristiques ci-dessous sont également acceptées :

- * clôtures constituées de plusieurs fils électriques, superposés ou décalés, ou de filets électrifiés posés sur poteaux fixes ou piquets déplaçables ;
- * fils ou filets alimentés en permanence selon les caractéristiques de la clôture et sur l'ensemble du pourtour par un électrificateur d'une tension suffisante (tension minimale sous charge de 500 ohms de 5000 volts) et d'une énergie d'impulsion supérieure à 5 joules permettant de repousser des suidés sauvages ;
- * fils ou filets d'une qualité permettant une conductivité optimale sur l'ensemble de la clôture.

• **Spécifications techniques minimales de la clôture intérieure :**

- pour tout type d'élevage de porcs plein air :

- * grillagée et construite afin d'éviter tout franchissement par un porc,
- * électrifiée faite de plusieurs fils superposés, alimentée en permanence sur tout le pourtour afin d'éloigner les porcs détenus.

Exemple de système de protection

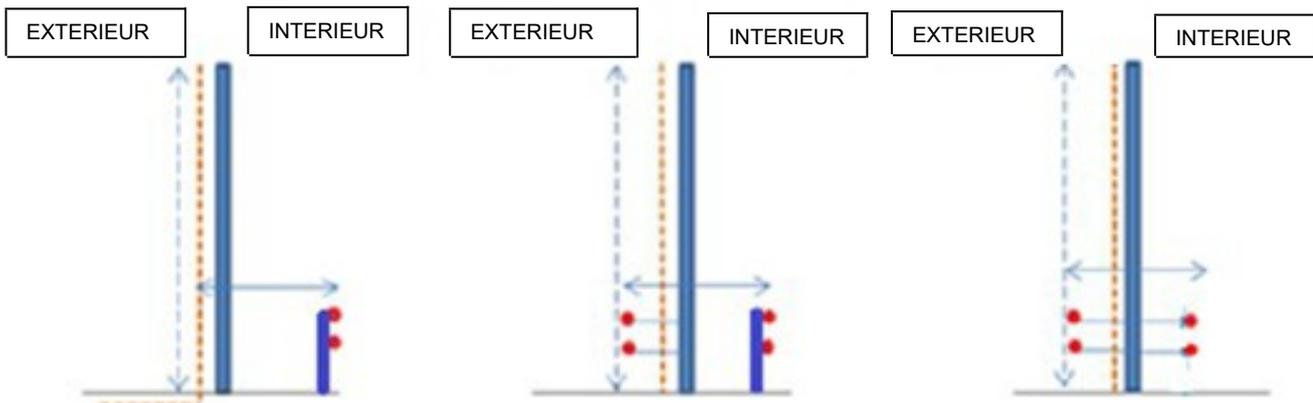


Figure 1 : clôture grillagée enfouie doublée par une clôture électrique intérieure

Figure 2 : clôture grillagée avec électrification extérieure doublée par une clôture électrique intérieure

Figure 3 : clôture grillagée avec double électrification intérieur-extérieur

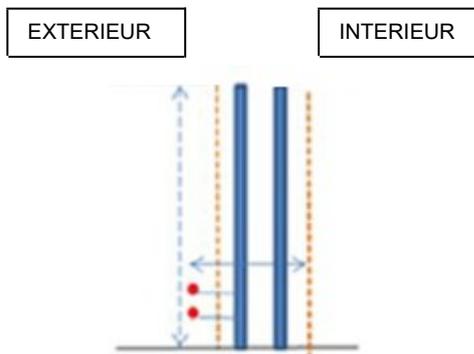


Figure 4 : clôture grillagée avec électrification extérieure doublée par une clôture grillagée intérieure

